

# Projet de recherche triennal Regimen (2013/2016)

## *La dépendance de l'Etat*

La notion de gouvernance, sous ses différentes formes a constitué le cœur du dernier programme de recherche de *Regimen* à l'occasion du dernier projet de recherche triennal.

Il fait apparaître deux trajectoires qui d'une manière différente conduisent à faire retour sur la question de l'Etat, ou sur la notion d'Etat dans le monde contemporain, dans un sens à la fois différent et contemporain : la dépendance de l'Etat ou des Etats.

### **1/ Cadrage du projet de recherche**

---

La notion de gouvernance peut en effet renvoyer à une représentation de la décision, comme plurielle, collective, séquentielle, qui dans tous les cas interpelle les cadres d'analyse du pouvoir et notamment du pouvoir d'Etat. Elle peut aussi renvoyer à une analyse critique de la décision elle-même, considérée ici comme non détachable de sa forme. Il s'agit ici d'établir un lien entre pouvoir d'Etat et néolibéralisme.

Dans les deux cas, il semble que l'émergence de la notion de gouvernance mette à bas l'un des modes traditionnels de représentation de l'Etat comme Etat souverain, sur le plan interne comme sur le plan externe, et que cette représentation soit théorique ou historique. En tant que telle, la déconstruction de la souveraineté à déjà été faite (Badie, 1999), mais ce que donne à voir la notion de gouvernance va plus loin.

Elle dépasse en effet le constat radical et souvent dépourvu de neutralité axiologique<sup>1</sup>, d'un « déperissement de l'Etat » (commun au courant libéral et néo-marxiste), ou au contraire celui d'une réaffirmation de sa « puissance » (courant réaliste) à moins que ce ne soit de son « échec »<sup>2</sup> (Chemillier-Gendreau, 2013).

Elle permet soit de démythifier la notion même de souveraineté, soit d'en approfondir l'étude en la relativisant ou en relativisant l'Etat lui-même (Badie, 2013) en particulier par la mise en évidence de *la dépendance de l'Etat*, des Etats, voire leur interdépendance.

Dans un sens qui lui est propre, mais qui peut illustrer le propos, Bertrand Badie constate ainsi que désormais « nous vivons dans un monde interdépendant, et nous sommes passés d'une confrontation interétatique à une coexistence des nations »<sup>3</sup>, d'où la nécessité pour lui de procéder par inclusion et non exclusion des acteurs non étatiques, notamment dans les organisations internationales.

On formulera néanmoins ici l'hypothèse, que les Etats ont et ont toujours été dépendants, à des degrés divers, même si cette dépendance varie dans l'espace et dans le temps, tout en considérant que la dépendance des Etats ne contredit pas nécessairement la notion de souveraineté, même si elle en relativise nécessairement la portée.

---

<sup>1</sup> Frédéric Ramel, *L'Attraction mondiale*, Presses de Sciences Po, 2012.

<sup>2</sup> Monique Chemillier-Gendreau, *De la guerre à la communauté universelle: le monde des souverainetés est en faillite*, Fayard 2013.

<sup>3</sup> Bertrand Badie, *Quand l'Histoire commence*, CNRS Editions, « Débats », 2013.

## 2/ Méthode et agenda

---

Ces différentes formes de dépendances, dans le prolongement de l'étude de la gouvernance peuvent constituer un champ de recherche disciplinaire et interdisciplinaire, pour *Regimen*, mais aussi de comparatisme.

La *dépendance des Etats* est en effet autant interne qu'externe, et tout autant politique que juridique, sociale ou économique. A cet égard il est possible d'étudier *cette* dépendance en s'appuyant sur différentes « grilles » renvoyant aux méthodes ou aux travaux des membres de *Regimen*, qu'il leur appartiendra de définir :

- les « internationalistes » par exemple pourront étudier la question de l'interdépendance des Etats ;
- les « juristes » la question des sources, de la nature ou de la portée des normes, autant sur le plan interne qu'externe, dans leur rapport avec l'Etat ; la question des rapports entre ordres juridiques, dans le cadre de processus d'intégration formels (comme la construction européenne) ou informels, peut notamment constituer un objet d'étude de cette dépendance ;
- les « sociologues », les rapports de dépendance des Etats à l'égard des groupes sociaux qui le constituent ou le traversent (société civile organisée ou non, nationale ou internationale...)
- les « politistes » pourront approfondir les différentes formes de dépendances et d'interdépendances revisitées par la notion de gouvernance ;
- les « philosophes » les questions de dépendances conceptuelles, idéologiques ou intellectuelles...
- les « économistes » la dépendance des Etats à l'égard des acteurs économiques, notamment du système financier international.

Au-delà de l'approche disciplinaire ou thématique, il est clair que certains objets de recherche en rapport avec la *dépendance de l'Etat* peuvent être communs ou être abordés de manière *trans* ou interdisciplinaire, comme les questions relatives à l'environnement, au développement, à la finance internationale ou à la protection des droits de l'Homme. Une réflexion commune pourrait par ailleurs s'engager sur la dépendance étatique générée par l'indépendance précisément conférée par les Etats eux-mêmes à certains acteurs qu'ils ont institués (comme les banques centrales, les juridictions supranationales ou encore les nombreuses autorités de régulation) : on pourrait, toutes choses égales par ailleurs, rapprocher ce phénomène de l'« effet boomerang ». Du reste, la recherche pourrait être étendue à l'analyse de la dépendance étatique que peut engendrer le « faire faire » caractéristique des modes décentralisés d'intervention de l'Etat : dans quelle mesure la dévolution de compétences, *a fortiori* lorsqu'elles impliquent une marge d'autonomie, une liberté d'action et d'inaction, ne place-t-elle pas l'Etat dans une situation de dépendance à l'égard des acteurs ainsi habilités ?

Le tout peut constituer un thème « fédérateur », pouvant conduire à rassembler des travaux divers à la fois en vue de l'organisation de plusieurs séminaires, d'un colloque et d'une publication dans une revue (à comité de lecture) ou un ouvrage collectif :

- séminaires : automne 2013/premier semestre 2014
- colloque : automne 2014/hiver 2015
- publication : courant 2015 ou début 2016.